

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 2

MONTREAL, 20 JUILLET 1895

No. 46

SOMMAIRE:

La Langue Française, *Duroc*.—Bibliographie : Un Écrin de Perles Fines, *A. Filatreault*. Ecoles du Manitoba : Les Révoltés, *Libéral*.—Le Parlement des Religions : Église Civique, *Chercheur*.—Lettres Familières, X, *Jacques Lecroyant*.—Sauvalle vs. Tardivel, Factum de l'Intimé, *C. LeBeuf*.—Pages Sociales : A qui le Peuple ? *Civis*.—Les Portraits, (suite) *Francisque Sarcey*.—A travers les journaux.—Papiers d'Examen.—Voyage Circulaire, *Emile Zola*.

LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL.

Boîte 2184,

Montréal.

LA LANGUE FRANÇAISE

M. Tujague, de la Nouvelle-Orléans, dont nous avons déjà eu occasion de signaler les écrits, pas toujours dans un sens absolument approbateur, vient de nous écrire à propos des articles parus dans les journaux canadiens au sujet de l'impossibilité pour le *Meschacébé* de continuer en français sa publication et des remarques de l'*Economiste français* sur la perpétuation de la langue française en Louisiane.

Voici un des passages caractéristiques de cette lettre :

Il est parfaitement exact qu'à la Nouvelle-Orléans les enseignes, autrefois françaises, ne le sont plus ; que certains noms de rues ont subi une traduction anglaise ; que les créoles, débordés par l'élément anglo-saxon, voient disparaître graduellement leur langue maternelle. Tout cela est de la dernière vérité.

Mais l'auteur ajoute une conclusion qui paraît contestable. Il dit des créoles qu'ils ne pourront rester longtemps "bilingues" ; en d'autres termes, parler deux langues ; ce qui signifie qu'ils devront choisir l'anglais. Le subir, oui ; le choisir, non.

Eh ! pourquoi donc, tout en parlant l'anglais comme de vrais Yankees, les Créoles n'articuleraient pas le français comme vous ou moi ? C'est ce qu'ils font depuis trois quarts de siècle, et l'on ne voit pas ce qui pourrait les empêcher de continuer... Si tel est leur goût.

Si tel est leur goût, voilà l'essentiel !

Un peuple ne vit pas moins bien, n'en est pas moins prospère, parce qu'il parle deux langues. Voyez les

Belges, les Suisses, les Alsaciens et d'autres ; voyez les Canadiens-Français qui, depuis plus d'un siècle, se servent également du français et de l'anglais. En France même, comme dans tous les pays, du reste, tous les campagnards des provinces sont bilingues. Ils parlent le patois local, qu'il apprennent sur les genoux de leurs mères, et l'idiome national qu'ils étudient à l'école, de même que les Louisianais pour leurs deux langues.

Accepter pour vraie la conclusion de l'auteur ; c'est condamner le français partout où il n'est pas l'idiome officiel.

C'est dur ! A ce compte, la thèse que nous plaçons aux États-Unis depuis si longtemps aurait pour objet une utopie. Elle ne serait elle-même qu'une divagation qui, tout au plus, devrait faire hausser les épaules ; et nos braves Canadiens n'auraient qu'à passer l'éponge sur leur fidélité à leur langage d'origine !

En Louisiane, notre langue — comme idiome du foyer — est assurée d'un long bail de vie, parce qu'elle est soutenue par la femme, qui la transmet à ses enfants dès qu'ils balbutient les premiers mots du verbe humain. Je parle ici, bien entendu, des foyers franco-louisianais.

« L'école, dit avec raison l'écrivain de *l'Economiste*, est un terrible instrument de destruction pour les langues parlées par une minorité. »

Si nous passons en revue nos écoles nous voyons d'innombrables établissements pour filles, où la langue française marche de pair avec l'anglais. Nous pouvons comprendre dans cette catégorie la presque totalité des convents. Dans les examens de fin d'années de ces institutions, le français figure, pour les éléments de fête et pour les récompenses, au même rang que son rival. Dans la partie dramatique de ces solennités, ils ont une part égale.

Pour constater, d'ailleurs, la popularité de notre langue, nous n'avons qu'à prêter l'oreille aux entretiens des demoiselles et des dames créoles, soit chez elles, soit dans la rue, ou à leurs promenades dans les magasins. On se croira à Paris.

Notre population féminine a résisté victorieusement au mouvement d'absorption anglo-saxon qui s'opère, depuis trente ans, en Louisiane ; et rien ne fait craindre qu'il en soit autrement à l'avenir.

Il n'en est pas de même, malheureusement, de l'élément masculin. Autrefois nous avions de beaux collèges où notre langue dominait. A l'heure qu'il est, presque toutes les institutions laïques ont disparu, ou se sont transformées.

Les maisons religieuses ont suivi le courant : du premier plan, elles ont relégué notre langue dans la pénombre ; elles ne lui consacrent plus que deux heures par semaine.

Le français, sur cette terre judis française, n'est plus qu'une langue étrangère, à laquelle les nouveaux maîtres du sol refusent droit de cité, malgré ses droits historiques.

De là, son exil des relations extérieures, de la politique, de la magistrature. Son domaine n'est plus qu'intime, familial ; mais sur ce terrain d'amour, il est encore vivace et ne donne aucun signe de décrépitude.

Nos institutions religieuses d'enseignement pour garçons ont pesé d'un grand poids sur la destinée de

notre langue à la Nouvelle-Orléans. Ce sont elles qui formaient la dernière garde. Pourquoi l'ont-elles désertée ? Elles ont, sans nul doute, cédé aux vœux des pères de leurs élèves, dont la fantaisie remarquablement inintelligente, n'a pas hésité à priver leurs enfants d'une langue très répandue et non moins utile. Sans blâmer ces corps enseignants, on peut regretter leur évolution. Il est probable qu'eux-mêmes l'ont regrettée.

Voilà un aveu qui est bien pénible à enregistrer, mais il est bon qu'il soit connu.

Ce sont les institutions religieuses d'enseignement qui ont tué le français en Louisiane, comme elles le tueront au Canada.

DUROÇ.

BIBLIOGRAPHIE

UN ECRIN DE PERLES FINES

Mon cher Universitaire,—

Il y a déjà quelques semaines que vous n'avez pas eu l'occasion de parler de la question universitaire, que vous avez traitée d'une façon magistrale, toutes les fois que vous l'avez abordée. Si j'ai bonne souvenance, vous m'avez même fait des reproches amers de ne vous avoir pas fourni l'occasion d'écrire quelques-uns de ces articles que vous affectionnez sur la haute éducation de notre jeunesse. Je plaide coupable, mais je demande les circonstances atténuantes. Le bâtiment était en construction, l'abbé Proulx était disparu de la circulation, les gouverneurs se tenaient dans une réserve très digne, le curé Primeau activait le zèle des curés, à la sourdine il est vrai, et le plus portugais de nos magistrats semblait somnoler, tellement il se préoccupait du monument Maisonneuve ; bref, tout semblait momifié. Hélas ! quelle erreur nous avons commise ! Nous ne sommes pas à la hauteur des événements. Le bâtiment est achevé, ou peu s'en faut, le vice-recteur est revenu à la surface (ce que je suis en mesure de prouver) ; le curé Primeau a obtenu \$100,000 pour l'œuvre universitaire, le monument Maisonneuve est terminé, ce qui va permettre au juge Pagnuelo de s'occuper des souscriptions pour l'Université. Le succès qu'il a obtenu avec sa première sous-

cription ne peut laisser de doute sur la réussite de la seconde.

J'ai dit que l'abbé Proulx était de retour, je le prouve. Hier, j'ai reçu à mon adresse une brochure de 458 pages, dont la page de titre se lit comme suit :

LES ACTES
DES
ADMINISTRATEURS, GOUVERNEURS

ET
VICE - RECTEUR

DE
L'Université Laval à Montréal

PAR
L'ABBÉ J. B. PROULX, V. E. (U. L. M.)

—♦—♦—
VOLUME X

(Mars 1893 à Septembre 1894)

—♦—♦—
ROME :
IMPRIMERIE A. BEFANI,
RUE CELIA, 6, 7, 8.
1895.

J'ai cru un moment à une attention délicate de M. l'abbé qui voulait nous remercier des articles publiés sur l'œuvre universitaire, et j'ai été sur le point d'adresser des remerciements au vice-recteur. Dans le doute je me suis abstenu.

Je vous lâche le volume, mon cher collaborateur, en vous priant de voir un peu ce qu'il y a dedans. Je n'ai constaté qu'une chose, c'est que M. l'abbé Proulx a jugé à propos de faire imprimer son livre à Rome, croyant sans doute, que les typographes Canadiens avaient trop d'ouvrage. Il s'est trompé, ce brave abbé, car sur 400 ouvriers il y en a environ 150 qui battent le pavé.

Faites ce que vous voudrez du volume que je vous envoie. Je sais qu'il est entre bonnes mains.

A. FILIATREAU.

ECOLES DU MANITOBA

LES RÉVOLTÉS

Il y a longtemps que nous le disons, la résistance aux lois scolaires du Manitoba ne vient pas des catholiques.

Elle vient du clergé qui s'occupe fort peu des intérêts éducationnels des enfants, mais soigne beaucoup ses intérêts financiers.

Le clergé manitobain avait le contrôle des fonds et de l'éducation.

Il négligeait complètement l'éducation qui ne lui procurait que de la peine ; il soignait les fonds qui sont sa spécialité.

La transformation du système d'éducation n'a pas surpris les manitobains, il ne les a pas dérangés ; et il semble au contraire qu'ils ont été fort satisfaits.

Mais le clergé s'est fâché.

C'est lui qui fait la guerre, c'est lui qui se démène et réclame à grands cris le rétablissement de l'ancien état de choses, dussent même les catholiques y perdre tout ce qu'ils pourraient gagner avec moins d'exigences et de hauteur.

Mais ce n'est pas au Manitoba seulement que l'on se trouve en face de telle situation.

On connaît la lutte entamée par le clergé français contre le droit d'accroissement.

Les évêques ont tonné, les journaux catholiques ont fulminé.

Eh bien, il paraît que toute cette excitation est aussi factice que celle du Manitoba.

Les congrégations sont consentantes à payer la taxe et ce sont les évêques qui veulent les en empêcher.

Qu'on lise à cet égard le *Monde*, l'organe clérical parisien.

Voici ce que dit l'abbé Naudet, rédacteur du journal.

Les évêques auraient fort bien pu se tenir en dehors et se borner à conseiller les rares congrégations qui, dans les divers diocèses, reconnaissent l'Ordinaire comme chef direct. . .

En s'abstenant, les évêques ne manquaient à aucun de leurs devoirs et ne laissaient entamer aucun de leurs droits. Ils évitaient tout simplement de s'aliéner les hommes du gouvernement, ils paraissaient imposer eux-mêmes aux religieux la conduite que le gouverne

ment redoute comme capable de lui créer les plus fâcheux embarras.

Telle est la situation vraie.

Or, puisque aussi bien les circonstances n'ont pas permis aux évêques de se désintéresser de la question, faut-il encore qu'ils puissent compter sur l'assentiment effectif de ceux dont ils ont épousé la cause. Quel désarroi ne serait-ce pas si, après avoir presque unanimement reconnu l'injustice de la loi et incliné du côté de la résistance inflexible, ils avaient à s'entendre dire par les hommes du pouvoir : Vous voyez bien que vous êtes partis en guerre indûment puisque les principaux intéressés ne jugent pas comme vous et se soumettent au lieu de résister.

Le malheur est que, jusqu'à présent, il ne se soit pas élevé, que l'on sache du moins, une seule voix de supérieur d'ordre pour remercier les évêques, les prêtres et les catholiques du témoignage de solidarité qui a été donné aux religieux dans cette circonstance et pour nous rassurer tous, évêques, prêtres et catholiques, sur l'attitude définitive que les intéressés comptent prendre vis-à-vis du fisc.

On dira : mais quel besoin y a-t-il de parler, puisque l'application de la loi est encore relativement lointaine ? Pourquoi crier au désaveu de leur part avant l'événement ?

Pourquoi ? Mais d'abord parce qu'il semble qu'un mot de reconnaissance ne devrait pas se faire trop longtemps attendre ; et puis, parce que nous savons trop à la fois le danger des longues négociations et les funestes effets du triste état d'esprit individualiste qui règne aussi bien dans l'ordre religieux que dans l'ordre social et politique.

Il est certain que si les religieux se mettent à faire du parlementarisme, de la diplomatie, de l'habileté politique ou à ne consulter que leurs intérêts particuliers ; il est certain qu'ils porteront devant l'histoire la responsabilité de la défaite.

Eh bien ! malheureusement, voilà les bruits qui circulent. A chaque instant l'on vous dit : Mais les religieux que pensent-ils ? Que comptent-ils faire ? En prenant feu pour nos frères les religieux, ne servirions-nous pas une cause dont les représentants les plus directs nous dévoueront demain ?

Or, le doute est permis, hélas ! quand on songe qu'il y a dix ans, c'est-à-dire au moment où le principe néfaste d'une fiscalité d'exception fut introduit dans la loi, les congrégations ne soufflèrent pas mot et cherchèrent à se tirer d'affaire à la sourdine, l'une payant avec empressement, l'autre ayant recours à toutes sortes de ruses plus ou moins heureuses pour se soustraire aux poursuites du fisc.

Le doute pourrait bien faire place, le jour de l'exécution, à la plus décevante des certitudes.

Eh bien, voilà, comme au Canada, que les évêques sont les révolutionnaires.

Cela se passera.

LIBERAL.

Nos abonnés sont priés de nous envoyer les noms de leurs amis qui voudraient s'abonner au REVEIL.

LE PARLEMENT DES RELIGIONS

EGLISE CIVIQUE

Sous ce titre, M. Stead, éditeur de la *Review of Reviews*, le premier des journalistes qui croirait manquer au devoir professionnel s'il ne trouvait et n'appliquait chaque jour une idée nouvelle, a fondé une union nationale ayant pour but d'unir ensemble tous ceux qui aiment pour venir en aide à tous ceux qui souffrent.

Cette vaste association a des comités qui se sont résolument mis à l'œuvre dans les principales villes de l'Angleterre. A la suite d'une conférence donnée par M. Stead au Parlement des religions à Chicago, l'œuvre de "l'Eglise civique" s'est étendue aux Etats-Unis.

Ce titre ne doit pas vous tromper sur le but poursuivi. M. Stead ne se propose pas de fonder une religion nouvelle ou de bâtir de nouvelles églises. S'il a pris ce titre, c'est que le nom d'Eglise lui a paru être celui qui convient le mieux à toute association d'hommes et de femmes travaillant au salut de la communauté au sein de laquelle ils vivent.

Il fait appel à tous les hommes de bonne volonté qui ne prenant pas leur parti des misères ou des injustices sociales, pensent qu'à côté des Eglises particulières, occupées surtout, et chacune à sa manière, du salut des individus, il y a place pour une organisation large, tolérante, généreuse, se proposant pour but unique le progrès et le salut social.

Pour atteindre ce résultat, les membres de cette Eglise civique s'engagent à porter leurs efforts à la fois sur le terrain politique et social, moral et religieux. Leur place est toute marquée là où il y a un devoir à remplir, un droit à plaider, un progrès à atteindre.

Un comité se forme dans chaque ville. On fait appel aux citoyens les plus honorables, à quelque Eglise qu'ils appartiennent et quelque soit le parti politique auquel ils se rattachent. Ce comité prend en main les intérêts moraux de la cité et s'en occupe au même titre que le Conseil municipal gère les intérêts matériels.

Est-ce le moment des élections ? L'Eglise civique s'enquiert de l'honnêteté ou de la mo-

ralité des divers candidats. Elle ne se contente pas d'apprendre qu'ils n'ont pas de casier judiciaire ou qu'ils n'ont jamais comparu en cour d'assises. Elle cherche à savoir si, une fois élu, tel ou tel pourra être un mandataire capable, incorruptible, prenant en main non les réformes qui peuvent augmenter sa popularité, mais celles qui peuvent accroître le bien-être des masses et développer le progrès et la moralité.

Les membres de l'Eglise civique patronneront avec autant de zèle le candidat honnête, moral, qu'ils devront mettre d'ardeur à combattre sans merci le candidat immoral ou mal-honnête.

Tout cela se fera au grand jour et non dans le club d'une coterie ou l'arrière-boutique du mastroquet. Les citoyens qui brigueront les fonctions publiques seront ainsi mis à l'abri des intrigues et des calomnies, mais ils devront pouvoir affronter pour leurs actes ou pour leur vie le jugement des honnêtes gens.

On devra s'efforcer de faire inscrire dans les programmes électoraux les réformes politiques, morales ou religieuses, qui peuvent contribuer à la prospérité du pays. En même temps, on se déclarera l'adversaire résolu de tout programme qui passerait pour un mensonge ou une duperie, et on ne craindra pas de le combattre et de le réfuter.

Dans le domaine social, l'Eglise civique, sans se rattacher à une école économique et sans viser à la réalisation immédiate de réformes plus ou moins utopiques, se proposera de généraliser et de mettre à la portée du grand nombre, des avantages qui restent jusqu'ici le privilège d'une infime minorité.

Egalement préoccupée d'améliorer le sort de la femme et de l'enfant, de l'adolescent et du vieillard, elle recherchera les moyens de rendre leur vie moins dure et les mettre à l'abri des misères si nombreuses qui sont pour la plupart le lot fatal d'ici-bas.

On le voit, il n'est pas tant question d'inventer de nouvelles méthodes, d'innover des réformes ignorées que d'étendre à tous les bienfaits par améliorations sociales et d'enrayer les progrès du mal.

Loin donc de se parquer en de petites chapelles, travaillant l'une à côté de l'autre, quand ce n'est pas l'une contre l'autre, l'Eglise civique unira en un faisceau compact toutes les initiatives, toutes les œuvres, qui, isolées, ne font pas tout le bien qu'on est en droit d'en attendre.

A cette heure où l'on a partout recours à l'association et où nul ne songe à méconnaître sa puissance, pourquoi dans chaque ville ne se fonderait-il pas une Eglise civique ? Composée d'hommes de bonne volonté, résolus à mettre les intérêts suprêmes de la patrie au-dessus de tout amour-propre égoïste ou de tout intérêt personnel, cette association pourrait exercer une bienfaisante et décisive influence sur les destinées du pays.

Les hommes d'œuvres ne manquent pas chez nous, mais ils consomment en des efforts isolés leur temps et leurs forces. Ils essayent de rouler à eux seuls un rocher qui tombe et qui demanderait, pour être soulevé et soutenu, les efforts, sinon de tout un peuple, du moins des plus forts, c'est-à-dire des plus honnêtes.

En présence des souffrances qui s'accroissent et s'exaspèrent, des murmures des foules et de la révolution sociale que prêche et prépare l'armée toujours grossissante des envieux et des mécontents, que peuvent les discours les plus éloquentes prêchés au désert ?

N'est-il pas temps de faire taire nos préférences personnelles, d'envisager résolument l'étendue du mal, et tous ensemble de se lever et bâtir un édifice, qui puisse abriter sous ses voûtes les enfants d'un même Dieu pour une action commune en vue du salut social ? Ce serait l'Eglise laïque.

CHERCHEUR

Si vous voulez passer une soirée agréable, allez au Parc Sohmer. Après avoir entendu de la musique délicieuse, et admiré les exercices de voltige d'artistes en leur genre, le professeur Kronen vous fera voir le monde entier dans un panorama admirable. Les têtes canadiennes qu'il vous montrera valent votre entrée. A propos, pourquoi MM. Lavigne et Lajoie ne nous donnent-ils pas des vues du Canada et les principaux épisodes de notre histoire ?

LETTRES FAMILIÈRES

X

Il faut se rappeler, au début de cette lettre, ce qui a été dit au commencement et à la fin de la précédente : que Dieu, dans sa justice, se fait un devoir de renverser les puissants de leur trône, d'exalter les humbles et de renvoyer, dénués de tout dans l'autre vie, ceux qui mésusent de leur opulence en celle-ci. Et cette justice a son effet implacable quand le repentir sincère, effectif et persistant des coupables ne vient pas en adoucir les équitables rigueurs. La loi de rétribution est inexorable : on ne la fléchit que par un retour complet à la pratique de la justice telle que comprise et enseignée par le Sauveur.

Que le lecteur me permette maintenant de reprendre le cours de mon exposé de la vraie doctrine chrétienne.

A la place de l'anarchie égalitaire et fraternelle apportée comme ordre social terrestre par le Messie, nous avons donc eu, grâce au cléralisme anti-messianique, cet anarchisme arbitraire, autoritaire, inégalitaire et gouvernementaliste fondé sur l'oppression et la spoliation des masses au profit exclusif des classes et des castes. Ayant, sur les instigations des prêtres, rejeté la pierre d'angle dont parlent l'Ancien et le Nouveau-Testament ; pierre de justice adéquate sur laquelle devait être fondé l'édifice social chrétien et dont l'anarchie évangélique ci-haut mentionnée est la formule expressive et parfaite ; ayant substitué notre sagesse à celle du divin Maître, notre conception de la Justice à celle que Lui-même voulait, sans nous l'imposer autoritairement, nous faire accepter, nous avons été amenés à remplacer la Providence divine par la providence humaine, à faire, pour ainsi dire, retirer Dieu de la gouverne de ce monde. La cité caïnite était cléricalement édifiée et, dit le poète :

Sur la porte en gravé : Défense à Dieu d'entrer !

Dès lors notre monde est devenu l'enfer que l'on connaît et dans lequel les puissances des ténèbres, appelées par notre orgueil, nous ont asservis à leur domination et soumis à leur gouvernementalisme. De l'établissement de cette singulière providence est sorti le paternélisme administratif — singerie de la sollicitude divine, — émasculatation des cœurs qui détruit tout esprit d'initiative individuelle et fait du servilisme et de la vénalité des vertus domestiques.

Pris dans son exacte acception, le mot composé *anarchie* veut dire tout simplement liberté. Entendu au sens que je lui attribue uniquement, — pour faire disparaître toute équivoque et par opposition à l'anarchisme arbitraire actuel décoré de nom *d'ordre public*, — il veut dire encore paix et sécurité sociales

sous la seule conduite du Christ qui Lui-même s'est proclamé notre maître unique, ne voulant point que nous en subissions d'autre et nous garantissant que son joug est doux. L'anarchie chrétienne se définit donc clairement : *Christocratie* ou liberté en Dieu.

Au contraire, l'anarchisme humain, de création satano-cléricale, est arbitraire, despotique, inquisiteur et sanguinaire, ne parlant que de *gouvernements forts* au lieu de joug doux et substituant à la Christocratie divine l'inférieure prêtreocratie. Les révolutionnaires égarés par l'oppression et la misère, rendus fous par l'exploitation barbare d'un cruel industrialisme et qui usent de violence, faisant ce qu'on appelle de la progande par le fait, expriment l'ire populaire, manifestation de la colère de Dieu ; mais ils n'en commettent pas moins une erreur profonde contre laquelle je voudrais les mettre en garde ; que rien n'excuse en principe mais que tout explique quand on fait attention que le cléralisme ayant évincé la religion du cœur des misérables, ils ne trouvent plus que la force brutale à opposer à la force brutale dont on les accable. Cette méprise conduisant au recours à la violence vient encore du cléralisme, cause de tous les crimes, et dont les masses sont, malgré tout, restées saturées, tourmentées qu'elles sont par ce virus vraiment rabbinique. Oui, les procédés qu'elles adoptent pour faire triompher leurs idées viennent en droite ligne des traditions cléricales et l'on est en droit de se demander ce que les inquisiteurs du Saint-Office et les dragons de Louis XIV auraient fait s'ils avaient connu le pétrole et la dynamite. Peut-être cependant l'Église qui les inspirait aurait-elle trouvé ces moyens de persuasion trop expéditifs et trop doux contre ce qu'elle appelait l'infâme hérésie du libre-examen. Je ne cesserai de le dire : c'est le cléralisme qui se trouve au fond de toutes les monstruosité et il n'y en a pas eu une seule de commise dont le poids ne retombe sur la tête de ce reptile — vrai serpent de la Genèse — pour l'écraser, ainsi qu'il a été prédit. Mais je dirai encore à ceux que la douleur exaspère et qui ne voient que dans la violence sanguinaire le moyen de mettre fin à leurs maux et de punir ceux qui en sont cause : "N'imites pas les cruautés de vos persécuteurs et de vos exploités ; revenez au Christ et faites plutôt le bien à ceux qui vous font du mal ; vous serez vengés, mais la vengeance n'appartient à aucun de vous, " car elle est à moi," dit le Seigneur. Soyez sûrs qu'il y a une justice rétributive qui pèsera lourdement sur vos bourreaux s'ils restent sourds aux appels qui leur sont faits de toutes parts au nom du Dieu de miséricorde et de pardon." Ecoutez à ce sujet les conseils de ce farouche V. Hugo, que les prêtres dénoncent avec une fureur d'autant moins évangélique qu'elle est plus cléricale :

Vous qui faites trembler, tremblez. — Que tout s'apaise !
 Quant à toi, travailleur, sur qui le fardeau pèse,
 Toi qui te sens lion et qu'on traite en fourmi,
 Ne perds pas patience et sache attendre, ami,
 En venir aux mains ? Non. Certes, ton droit suprême,
 C'est de vivre, d'avoir du pain, d'exiger même
 Plus de salaire et moins de peine, j'en conviens ;
 L'immensité te doit sa part des vastes biens,
 Vie, harmonie, amour, joie, hyménée, aurore.
 L'avenir n'est pas noir ; c'est le matin qui dore
 Et remplit de clarté rose les petits doigts
 Du nouveau-né riant dans sa crèche, et tu dois
 Vouloir cet avenir éblouissant et juste ;
 Tu dois, ferme, appuyé sur le travail robuste.
 Réclamer le paiement de tes efforts, tu dois
 Protéger ton foyer, et faire face aux lois
 Si leur sagesse fausse à tes droits est contraire,
 Et nourrir ton enfant, — mais sans tuer ton frère !
 Sans blesser la patrie et meurtrir la cité !
 L'idéal ne veut point mêler à sa clarté
 Les Saint-Berthélémy et les Vendémiaires,
 Les principes sereins sont de haute lumière ;
 Dans la Terre Promise on ne met pas la mort ;
 L'espérance n'est pas faite pour le remords ;
 Peuple, sur le cloaque informe du carnage,
 Quel que soit le tueur, sais-tu ce qui surnage ?
 C'est sa honte. — L'approbre éternel du vainqueur,
 La pâle liberté morte l'épée au cœur,
 Pour soi l'abjection, pour d'autres le martyr,
 C'est là toute la gloire, ô peuples, qu'on retire
 Des fauves actions faites aveuglément.
 Hélas ! Sous le regard fixe du firmament,
 Pas de tueurs ; laissons les bourreaux dans leurs bouges,
 Je hais une victoire ayant les ongles rouges ;
 Je n'aime pas qu'un droit ait des mains de boucher,
 Et, quand il a vaincu, soit forcé de cacher
 Les fentes des pavés dus villes sous du sable.
 Le paradis de Dieu deviendrait haïssable
 S'il fallait qu'à travers un meurtre on l'espérât.
 Quoi ! le droit maînfaitur ! le progrès sclérat !
 Homme, crains la balance où tout destin s'achève.
 Le mal qu'on fait est lourd plus que le bien qu'on rêve.
 L'aurore est hors de l'ombre et les nuits vont finir ;
 Crains de mettre une tache au front de l'avenir ;
 La liberté n'a pas l'assassin pour ministre ;
 L'astre dont la sortie ouvre un gouffre est sinistre ;
 Ce progrès n'a plus rien de providentiel
 S'il ne peut, sans creuser l'enfer, monter au ciel ;
 Nul soleil n'a l'ampleur horrible de l'abîme ;
 Si grand que soit un droit, il est moins grand qu'un crime ;
 Jamais, nor, même ayant la justice pour soi,
 On ne peut la servir par le deuil et l'effroi ;
 La vérité qui tue, affreuse vengeresse,
 A des yeux de démon, sous un front de déesse ;
 Une étoile n'a pas droit de verser du sang ;
 L'aube est blanche ; et le bien n'est le bien — qu'innocent.

J'aime à faire connaître les productions géniales de ce grand prophète qui a tout dit, et que les prêtres conspuent parce que, confusément, ils sentent qu'il comprenait et connaissait trop bien l'esprit qui fait agir leur collectivité.

Revenant à la question elle-même, il convient de dire que, sous prétexte que les hommes sont trop pervers pour se gouverner eux-mêmes, il faut les faire gouverner par les plus pervers d'entre eux en ayant

soin de choisir, dans cette élite de la perversité, les plus stupides et les plus ignares, ainsi que la chose est constamment arrivée et que l'histoire du monde en fait foi. Car invariablement ce sont ceux-ci qui s'emparant de la force publique par violence, ruse ou abus de confiance, l'ont employée à l'oppression gouvernementalisée des faibles et des moins méchants. Et, après avoir subi les développements que la loi d'évolution a apportés après tant de siècles, quelle sécurité sociale ce système est-il parvenu, de nos jours, à donner au monde ? Quelle protection nous donne-t-il et qui nous protégera contre lui ? Est-il besoin de sortir de notre pays pour constater à chaque instant que l'ordre gouvernementaliste est le pire des anarchismes et que le remède apporté à la perversité humaine, si grande, est mille fois pire que le mal même ?

Qui ne sent au fond de sa conscience qu'en an-archie, même conçue hors des principes chrétiens, nous serions au moins soustraits aux maux que la puissance politique donne aux gouvernants le pouvoir de nous infliger, en centuplant la seule force individuelle qui leur serait laissée dans une organisation purement anarchique comme celle de tant de peuplades dites sauvages dont la morale sociale a sur la nôtre une supériorité qu'aucun homme de bonne foi ne voudra contester ? Car le gouvernementalisme a-t-il jamais été employé à autre chose qu'à l'asservissement et à la spoliation du public, à l'édification de privilèges immoraux, au maintien de castes exploitantes, à l'entretien d'un fonctionnarisme et de mandarinats rongeurs ? sans compter ce qu'il fait pour l'alimentation du chancre clérical dont la fonction est d'abrutir et d'anémier le corps social pour le garder plus facilement dans la soumission avilissante, élément essentiel de cette putréfaction. Partout la machinerie politique n'a été mise en mouvement que pour favoriser le pillage pratiqué, en tout bien et tout honneur, par tout ce que le public comprend de faquins bourgeoisement vertueux et de vampires cléricallement sanctifiés. L'hypocrisie et le pharisaïsme sont la base de ce régime auquel, en expiation de nos fautes, en punition du péché originel, nous avons été soumis depuis l'établissement sur la terre de la domination nemrodienne inaugurée par l'élévation de la tour de Babel, c'est-à-dire la création de la confusion dans le monde dont j'ai déjà parlé et dont je parlerai encore dans des écrits subséquents, pour peu que l'occasion m'en soit fournie.

Mais ce régime a sa fin marquée dans les Ecritures où son commencement se trouve aussi indiqué aux livres de la Genèse. Les puissants auxquels nous avons été providentiellement et miséricordieusement asservis seront renversés de leur trône pour être réduits en esclavage ; les riches seront condamnés à l'indigence et,

avec les puissants, chassés de cette terre, — réservée à la paisible possession des doux, — pour être précipités dans un monde inférieur, — un enfer pire que celui-ci, — où ils endureront tous les maux qu'ils ont fait souffrir aux autres. Et cela se chante chaque dimanche dans nos églises : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles. Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.*

Et nous qui serons alors devenus de vrais chrétiens, nous aurons mérité de vivre, sur cette terre-ci même, en fraternelle an-archie, c'est-à-dire en théocratie réelle, puisque nous serons en plein royaume de Dieu sous la gouverne du Pasteur unique, du vrai Pasteur que le Père nous a donné et dont le joug doit être bien doux en effet, puisque c'est le joug de la Vérité, de la Justice et de la Vie qu'Il est venu du ciel apporter à la terre maintenant sanctifiée. De la prêtreocratie et de la ploutocratie nous serons alors passés à la Christocratie par la Voie que fut le Messie élevé en croix sur le Calvaire pour attirer tout à Lui. L'utopie de Jésus aura triomphé de la sagesse des prêtres qui l'ont trouvée dépourvue de tout sens pratique et la prudence des prudents sera tout de bon confondue.

Le Christ était venu — si nous eussions voulu avoir foi en lui — pour soustraire tout homme à la gouverne ou à l'exploitation matérielle d'un autre homme, son égal ou son inférieur peut-être en valeur morale ou intellectuelle, afin de réserver la société entière à Sa domination à Lui, qui ne pouvait impliquer aucune humiliation pour nous, puisque Sa nature divine fait de Jésus un être infiniment supérieur, par rapport à nous, à ce que nous sommes nous-mêmes par rapport aux espèces animales qui nous sont légitimement soumises. Puis, être soumis à la Vérité, être asservi à la Justice, être esclave de la Vie, c'est être adéquatement libre. Il n'y a pas de despotisme dans la Vérité, puisque c'est elle qui délivre. Voilà l'an-archie dont les prêtres n'ont point voulu, lui préférant l'organisation romaine à laquelle le monde était soumis, qui favorisait toutes les différenciations de classes, toutes les oppressions, toutes les exploitations et qui avait la louve au lieu de l'agneau pour emblème.

Quant à nous, nous préférons le joug de l'Agneau et nous chanterons à ceux qui auront partagé notre préférence : *Véritas liberavit vos*, pendant que le Mensonge clérical a tenu ses pratiquants dans la plus stupide sujétion que les puissances infernales aient pu inventer pour nous arracher à l'attraction du Rédempteur. Mais le jour approche où elles seront à leur tour dépossédées et dépourvues. Car ce sont elles et leurs créatures vassales qui seront renversées de leurs trônes et précipitées là où elles iront expier les abominations qu'elles ont fait peser sur notre terre.

C'est là qu'il y aura pleurs et grincements de dents, que les oppresseurs seront opprimés, que les riches seront indignes, que les prêtres seront soumis à un cléricalisme plus noir encore que celui à nous imposé par eux — jusqu'à ce tous aient payé jusqu'au dernier quart d'un as la lourde dette accumulée sur leur tête au temps de leur domination sur cette terre, arrachée par le Christ à leurs griffes pour passer, astre radieux, dans la région céleste des mondes heureux et devenir une de ces innombrables demeures de la maison du Père où la félicité, sans mélange, sera éternelle.

JACQUES LECROYANT.

SAUVALLE vs. TARDIVEL

M. Tardivel ayant jugé bon de publier son factum dans la *Vérité*, nous usons du même privilège, et nous publions le factum de l'Intimé.

FACTUM DE L'INTIMÉ

Comme on l'a vu par le jugement, le Demandeur réclamait du Défendeur une somme de deux cents piastres de dommages et la Cour Supérieure lui a accordé cette somme avec dépens.

C'est probablement ce fait d'avoir été condamné à payer le plein montant demandé qui a le plus vexé l'Appelant ; l'Intimé fait remarquer de suite que c'est dans l'intérêt de l'Appelant qu'il n'a cru devoir réclamer par son action qu'une somme de deux cents piastres, au lieu de faire comme les autres demandeurs dans pareilles circonstances, qui réclament des sommes de quinze, vingt et vingt-cinq mille piastres et qui n'en obtiennent que trois ou quatre cents, avec dépens d'une action de cette classe.

L'Intimé était positivement certain qu'il avait souffert des dommages pour au-delà de deux cents piastres et il a pris cette action en conséquence ; et, en face de la preuve, la Cour Supérieure ne pouvait pas faire autrement que de lui accorder le plein montant réclamé.

La preuve n'est nullement contredite sur ce point et tellement concluante que L'hon. Juge, président le tribunal de la Cour Supérieure, ne pouvait pas plus diminuer le montant demandé qu'il n'aurait pu le faire sur une action basée sur billet ou contrat écrit, dûment signé des parties.

Il n'est pas nécessaire de référer cette cour à telle ou telle déposition, pour y trouver la preuve de ces dommages, car tous les témoins de l'Intimé s'accordent à dire qu'il a souffert des dommages réels beaucoup plus considérables que ceux demandés ; ainsi, il a perdu sa place au "Canadien," journal quotidien et catholique, publié à Montréal, et il a été près d'une année sans situation permanente ; il a, de plus, été tenu à

l'écart par ses chefs politiques, à cause de cette accusation terrible que l'Appelant avait lancée contre lui, et il a souffert des dommages de ce chef.

Inutile, d'ailleurs, d'insister plus longtemps là-dessus, vu que cette preuve n'a pas même été attaquée en aucune façon par l'Appelant.

L'Intimé est catholique et l'a toujours été ; et, comme l'Appelant, dans ses défenses, n'a pas admis ce fait, l'Intimé a été obligé d'en faire la preuve.

On remarque que l'Appelant a fait subir une transgression sévère aux témoins sur ce point ; et, en agissant ainsi, il était logique avec lui-même car, même dans ses défenses il insinue que l'Intimé n'est pas catholique ; à la dernière allégation de sa première exception péremptoire il l'appelle *un prétendu catholique*.

L'Intimé est français de naissance et, comme tel plus exposé que nous canadiens-français, à être tenu en suspicion ; ce que l'Appelant, vieux journaliste, savait bien. L'Appelant n'y serait certainement pas allé avec autant d'ardeur et de conviction s'il eut lancé son accusation contre un des nôtres.

L'Intimé demeure à Montréal depuis une dizaine d'années et il y a toujours gagné sa vie comme journaliste, politicien et orateur de *Hustings*. C'est dire qu'il a besoin d'être catholique, s'il veut gagner son pain parmi les canadiens-français. Il a eu le soin de se faire naturaliser, en arrivant au pays, et il a droit à la protection de nos tribunaux, tout comme les citoyens nés dans le pays. Il est marié et père de famille. Sa femme n'est pas catholique, mais elle n'est pas non plus méthodiste. Les enfants de l'Intimé sont des filles et la mère les élève dans sa religion à elle.

Est-ce une raison pour traiter l'Intimé de " Méthodiste " ? Est-ce une raison pour ruiner cet homme et le rendre odieux aux yeux de ces concitoyens ? Traite-t-on de méthodiste ou même de protestants tous les catholiques qui sont mariés à des protestantes ?

Si l'Appelant n'avait pas l'intention de blesser l'Intimé, pourquoi ne se contentait-il pas de reproduire l'article du " True Witness " ? Ce dernier journal avait demandé si le M. Sauvalle, député-protonotaire (alors) était bien le même que celui dont un des enfants avait été baptisé à une église méthodiste française.

Le " True Witness " allait déjà assez loin dans la voie du libelle, mais ce n'était pas suffisant pour l'Appelant, il lui fallait donner lui-même la réponse à la question du " True Witness, " et comme il ne connaissait pas la vérité sur cette question ou plutôt qu'il voulait tromper ses lecteurs et calomnier l'Intimé, il a inventé cette réponse et il n'hésite pas à dire, écrire, imprimer, publier et répandre par tout le pays que le Paul Marc Sauvalle, méthodiste, doit nécessairement

être le même que le Paul Marc Sauvalle, qui s'écrit dans le " Canada Revue : " Et " catholique nous le sommes, dussions-nous avoir à lutter envers et contre tous pour rester dans la foi où nous avons été élevés. "

" Et c'est ce journal *huguenot* qui se campe en face de l'Archevêque de Montréal " !... Peut-on faire preuve de plus de malice ? Et c'est ce plaideur qui viendra prétendre, en défense, qu'il n'a pas traité l'Intimé de " Méthodiste " ! Il n'était pas nécessaire d'interroger beaucoup de témoins pour obtenir l'explication de cet article ; il parle par lui-même et il est d'une clarté trop brutale pour que les cours de justice aient besoin de témoins pour leur expliquer. Non-seulement l'Appelant a traité l'Intimé de *methodiste* mais il fait même du journal, dans lequel l'Intimé écrit, un journal *huguenot*, prouvant de suite lui-même que tout ce que l'Intimé touchera sera condamné (au point de vue catholique s'entend). L'Appelant pourrait-il même prétendre, de bonne foi, qu'il ignorait que l'Intimé était catholique ? Evidemment non, puisque c'est en réponse à cette appellation de catholique, que l'Intimé se donnait que l'appelant lui dit qu'il est un méthodiste.

Lisons l'article :

" Et pourtant ce n'est pas tout " !

" Le " True Witness ", de Montréal, vient de faire une singulière découverte. Un certain Paul Marc Sauvalle, assistant-protonotaire de la cité de Montréal, a fait baptiser son enfant, le 22 avril 1891, à l'église méthodiste française. A Montréal il n'y a qu'un seul Sauvalle, d'après l'almanach des adresses. Le Paul Marc Sauvalle, METHODISTE, doit nécessairement être le même que le Marc Sauvalle qui s'écrit dans le " Canada-Review " : Et catholique nous le sommes, dussions-nous avoir à lutter envers et contre tous, pour rester dans la foi où nous avons été élevés ? A-t-on jamais vu hypocrisie pareille ! Et c'est ce journal *huguenot* qui se campe en face de l'archevêque de Montréal et lui tient impudemment, nous le répétons pour la troisième fois, l'incroyable l'engagement qu'on vient de lire.

" En vérité, ces jours sont des jours de deuil et d'humiliation pour les catholiques du Canada. "

Pour autre moyen de défense l'Appelant dit qu'il avait été provoqué et que, de plus, il a publié une rétraction. Eh bien, pour publier une rétraction, il faut avoir eu quelque tort, il faut avoir quelque chose à rétracter : l'Appelant admet donc ici qu'il avait injurié l'Intimé ?

Mais, voyons si cette rétraction est aussi honnête, aussi franche, aussi légale, aussi innocente qu'il nous le dit. Elle a, d'abord, été publiée après que cette action fut prise et elle se lit comme suit :

" Le Canada Revue. Le Canada Revue, numéro

“ du 8 octobre, déclare que le tribunal de l'opinion publique est le plus haut tribunal du monde. Voilà une jolie doctrine, n'est-ce pas ?

“ Dans le même numéro, le rédacteur en chef, M. Sauvalle, fait l'aveu que voici : Par respect pour les lecteurs du Canada Revue je tiens à repousser l'accusation, qui a été portée contre moi, d'usurper le titre de catholique, je suis et je reste catholique. Quant à mes enfants, qui sont toutes filles, elles ont suivi la religion de leur mère, qui est protestante.”

“ M. Sauvalle veut-il nous dire *quel nom* on doit donner à *catholique* qui fait élever ses enfants dans l'hérésie ? Le cas de M. Sauvalle est encore pire que nous le supposons.”

Et c'est cela une rétraction ? Il n'y a pas même le titre ; et une aggravation d'injure ne saurait jamais être plus claire : l'Appelant souligne même le mot *catholique* pour que ses lecteurs comprennent bien qu'il ne croit pas un traître mot de la lettre de l'Intimé et que ce dernier ne continue pas moins à être un vrai méthodiste malgré ses protestations hypocrites.

Aussi l'Appelant ajoute-t-il : “ Le cas de M. Sauvalle est encore pire que nous le supposons.”

Une demande de deux cents piastres additionnelle aurait dû être la réponse de l'Intimé à cette nouvelle injure.

Et c'est cela que l'on appellerait de la bonne foi !

Mais, dit l'Appelant, j'ai été provoqué par le *Canada-Revue*, et j'ai aussi été insulté par ce même journal.

Donc, provocation suffisante et compensation d'injures.

Quelle a été cette provocation ? L'Appelant produit trois numéros du *Canada-Revue* dans lesquels son nom est mentionné ; deux de ces numéros, ceux du 8 et du 15 octobre 1892, sont postérieurs à l'article incriminé ; ils ne peuvent donc pas être une provocation ; reste celui du premier octobre 1892, dans lequel nous trouvons un article intitulé : “ *Torquemada-Tardivel*.” D'abord, l'appelant, n'a pas prouvé par aucun témoin que ce nom de Torquemada, collé au sien, lui était injurieux. Il est plutôt probable que, s'il eût tenté cette preuve, ses témoins auraient tous juré, d'un commun accord, que l'Appelant était glorieux de cette appellation et qu'elle ne pouvait que lui faire du bien, vu sa manière de voir et d'écrire et de juger des choses, vu sa position dans le journalisme, vu ses relations et son genre d'affaires. Bref, il n'a pas cru de voir éclairer la cour sur ce point et nous ne voyons pas trop comment cette cour pourrait, d'elle-même, venir dire que ce titre de *Torquemada-Tardivel* était injurieux pour l'Appelant et assez provocateur pour lui permettre de traiter M. Sauvalle de méthodiste.

Au reste il n'a pas été prouvé que l'Intimé était

l'auteur, ni l'inventeur de ce nom et il n'a pas même été prouvé qu'il était responsable, comme éditeur ou autrement, de cet article.

Bien plus, dans le No du 24 sept. '92, produit par l'Appelant, il est dit que le *Canada-Revue* prend seul la responsabilité des articles qui ne portent pas de signature connue.

Mais, que dit cet article ? Est-ce une provocation ? Il suffit de le lire pour voir de suite que non seulement il n'est pas une provocation, mais, mieux que cela, il est une réponse, verte et sarcastique, il est vrai, mais une réponse aux provocations insultantes de l'Appelant lui-même.

Dans les deux autres numéros, ceux du 8 et du 15 octobre 1892, il y a un poème héroï-comique, intitulé : “ *l'Inquisition moderne* ” et signé par Rémy Tremblay. Or ce Rémy Tremblay est un écrivain bien connu et alors rédacteur en chef de *La Patrie*. Il a signé son poème dans chaque numéro du *Canada-Revue* et il est responsable de ces deux articles. Si l'Appelant s'était cru offensé par ces articles il pouvait poursuivre Rémy Tremblay et la Compagnie du *Canada-Revue* et encore, le directeur-gérant de cette compagnie ; mais qu'est-ce que ceci peut avoir à faire avec l'Intimé ?

D'ailleurs, il n'y a rien dans ces articles qui soit libelleux ; c'est un conte drôlatique et plutôt de nature à grandir l'Appelant, auprès de ses lecteurs, partisans et amis, que de lui faire tort en aucune façon. Et, encore une fois, l'Appelant n'a pas même tenté de faire une preuve allant à démontrer qu'il y avait injure pour lui dans ces deux articles et qu'il en avait souffert le moindre dommage. De même que le mot *methodiste* peut être injurieux à certaines personnes, dans certains pays et dans certains milieux, de même aussi le nom de Torquemada peut servir de *Mascotte* à certaines personnes, dans certains pays et dans certains milieux. Tout dépend du lieu, du temps, des circonstances et des personnes. En France, traiter quelqu'un de *Jésuite*, s'est attirer une balle dans la tête ou un coup d'épée à travers le ventre ; ici, dans la Province de Québec, ce même mot *jésuite*, appliqué à une personne, est un certificat de bonne conduite, d'honnêteté et cela mène tout droit aux honneurs et à la fortune. Il peut y avoir des exceptions, mais c'est la règle générale.

J'oubliais de dire que l'Appelant a aussi produit les Nos des 3, 10, 17 et 25 sept. 1892 du “ *Canada-Revue*.” pour démontrer, sans doute, la provocation qu'il invoque ; mais il suffit de jeter un coup d'œil sur ces Nos pour voir que le nom de l'Appelant n'y est pas même mentionné en aucun endroit ; il n'y est pas plus question de M. Tardivel que de l'homme dans la lune.

Pourquoi alors l'Appelant produit-il ces numéros du "Canada-Revue" ?

Voici : l'Appelant se croit appelé à venger le clergé catholique outragé ; il croit que sa mission sur la terre est de prendre la défense de la religion catholique, même quand elle n'est pas attaquée.

Il a cru voir dans ces numéros du "Canada Revue" des attaques contre le clergé catholique, la religion catholique, et il en a conclu que c'était lui qui était outragé, que c'était lui qui était visé et c'est pourquoi, dit-il, il est parti en guerre contre le "Canada Revue" et par ricochet, contre l'Intimé.

Vraiment, c'est à ne pas croire que nous sommes en plein dix-neuvième siècle ! Si toutes ces prétentions archi-ridicules n'étaient pas couchées, en blanc et en noir, dans les plaidoiries de l'Appelant, nous ne voudrions jamais y ajouter foi. En Europe, celui qui oserait écrire de pareilles énormités serait vite déclaré mûr pour l'asile.

Ici on est bien forcé de les tolérer et de les voir même réussir, mais heureusement que nous avons les tribunaux pour les mettre à l'ordre et pour leur faire comprendre que le clergé et la religion catholiques sont assez forts pour se défendre eux-mêmes et qu'il ne leur sera pas permis de s'abriter derrière les portes de temple sacré pour se soustraire aux conséquences de leurs calomnies et de leurs mensonges.

Il n'est pas plus permis à un dévôt qu'à un non-dévôt d'injurier son prochain ; la loi est égale pour tous et, si l'Appelant, *malgré ses bonnes intentions*, s'est rendu coupable d'un libelle et a fait tort et dommages à l'Intimé, les tribunaux sont impuissants à lui venir en aide et il faut qu'il subisse les conséquences de ses actions, comme tout autre citoyen, catholique ou non, bon ou mauvais catholique.

La balance de la justice ne saurait avoir un plateau pour l'Appelant et un autre pour l'Intimé ; les deux plateaux sont égaux et les deux parties seront pesées dans la même balance.

Il n'y a donc pas eu de provocation de la part de l'Intimé et il n'y a pas un mot de preuve à cet effet ; il ne peut pas y avoir de compensations d'injures parce qu'il n'y a pas eu d'injures lancées par l'Intimé ou dont il pourrait être responsable, et parce qu'il n'a pas été prouvé en aucune façon que ces articles du "Canada Revue" étaient des injures à l'adresse de l'Appelant et de nature à lui faire le moindre tort et dommages ; pour qu'il y ait compensation d'injures il faut que ces injures soient de même nature et propres à causer aux parties le même tort ; de fait, aucune injure n'a été lancée contre l'Appelant.

Il reste donc acquis que le jugement qui l'a condamné à payer deux cents piastres de dommages avec

frais est un jugement sage, conforme à la preuve, et l'Intimé a confiance qu'il sera confirmé par cette cour, avec dépens au soussigné.

Montréal, 16 novembre 1894.

C. LEBEUF.

Avocat de l'Intimé

LES PORTRAITS

(Suite)

Il est probable que ces expériences curieuses se poursuivent dans les laboratoires. Je n'en ai plus entendu parler depuis le jour, déjà assez lointain, oh j'ai reçu comme spécimen un de ces portraits de famille, avec les portraits de ceux dont l'accumulation l'avait lentement formé.

Eh bien ! cette opération que le photographe, aidé du soleil, mène à bien à travers des difficultés sans nombre, certain presque de n'arriver qu'à un à peu près, cette opération, ou une opération analague, nous la faisons sans cesse et avec une sûreté merveilleuse.

* * *

Quand nous avons l'habitude de voir une personne, nous dégageons plus ou moins rapidement des différents aspects sous lesquels elle se présente à nous ; les traits généraux, les traits caractéristiques, ceux qui constituent son individualité. Cette opération se fait en quelque sorte d'elle-même dans notre esprit. Puis, une foule innombrable d'images se superpose dans l'objectif de notre mémoire, et chacun de ces portraits accentue les lignes principales, et brouille ou rend plus flous les détails secondaires, les accidents de physionomie ou d'attitude.

Il nous reste sur la plaque du cerveau un portrait général, auquel nous nous rapporterons plus tard et comparerons tous les portraits que nous pourrions voir de la personne. Nous les reconnaitrons à la ressemblance qu'ils soutiendront avec une image qui n'existe pas dans la réalité, mais que nous nous sommes fabriquée à nous-mêmes par ce procédé de superposition inconsciente et subtile.

Le soleil, lui, quand il fixe sur la gélatine le modèle placé devant l'objectif, reproduit impartialement et avec la même intensité les menus accidents d'attitude et de physionomie, les détails circonstanciels de lumière et de pose que les traits principaux et caractéristiques. Pour lui, tout cela est sur la même ligne. Il les donne, mon Dieu ! ces traits caractéristiques, mais il les donne perdus et noyés, ainsi du reste qu'ils le sont en réalité, dans la foule des détails secondaires, qui se modifient au gré de circonstances variables, et qui, par leur nombre, jetés en avant, sautant aux yeux,

finissent par changer du tout au tout l'aspect général du modèle.

* * *

Voyez ! Qu'avez-vous fait quand on vous a dit que telle et telle photographie, dont la ressemblance vous avait échappé représentait le même individu ? Vous vous êtes tout aussitôt étudié à retrouver chez l'une et chez l'autre, en y appliquant le microscope d'un œil plus attentif, les traits généraux et par cela même caractéristiques.

—Oui, c'est bien le même arc de lèvres, mais elles sourient dans cette image, elles s'abaissent tristement dans l'autre. Voilà bien la même saillie de pommettes ; mais ici elles sont violemment éclairées ; là, elles sont noyées dans l'ombre.

Vous arrivez enfin à reconstituer l'individu. Mais vous pourrez consulter dix, vingt, trente photographies de la même personne, jamais il ne s'imprimera dans votre esprit une image aussi nette de l'original que si vous l'aviez vu une seule fois lui-même. La multiplicité des détails vous cache toujours, quand vous n'avez pas regardé l'homme même, l'image générale ; ce sont les arbres qui empêchent de voir la forêt.

Aussi les peintres ont-ils une peine infinie à faire, sur la vue d'une simple photographie, le portrait d'une personne qu'ils n'ont jamais vue. C'est grand hasard s'ils saisissent, sur cette traduction indifférente que leur fournit le soleil, les traits caractéristiques dont ils ont besoin pour animer leur peinture d'une vie réelle.

J'ai chez moi un portrait de moi en pied fait sur une photographie. C'est un de mes amis, grand voyageur, qui, partant pour le Japon, m'avait demandé pour l'emporter là-bas une de mes photographies.

—Vous verrez, me dit-il en riant, ce que j'en veux faire.

A son retour il me rapporta un portrait peint sur toile et d'une ressemblance très amusante. J'y suis vêtu en Japonais. Mais il n'est personne qui au premier aspect ne m'ait dit :

—Tiens ! On vous a fait ça sur photographie.

C'est en effet une photographie agrandie et colorisée. Il paraît que les Japonais sont très habiles à cet exercice.

Le peintre, lui, interprète, et il ne peut le faire qu'en dégageant parmi les traits du modèle ceux qui lui paraissent primordiaux et caractéristiques, en les accentuant, en leur soufflant une vie plus intense.

Mais ces traits, il les choisit suivant son goût, son tempérament, ses yeux. Il ne voit son modèle qu'à travers ses lunettes à lui, et il peut avoir des verres qui lui déforment les objets.

* * *

J'étais fort lié avec Amaury Duval, un des bons élèves d'Ingres, âme tendre et poétique, nature rêveuse. Il me proposa de faire un crayon de ma figure. Nous étions en villégiature dans un grand château qui appartenait à l'un de ses neveux. Je n'avais rien à faire ; je me prêtai à son désir, et je savais qu'avec lui j'en aurais pour une bonne semaine, à trois ou quatre heures par jour.

Je possède ce portrait. Il me ressemble assurément ; mais Amaury m'y a donné l'œil rêveur, la bouche mélancolique, un air d'extase et de tristesse. C'est comme cela qu'il m'avait vu. Il ne lisait pas assez Rabelais.

Je pourrais dire, comme Coppée : "j'ai beaucoup de portraits de moi, qui me ressemblent tous, mais dont aucun ne ressemble aux autres."

Et c'est toujours ainsi.

La caricature est presque toujours plus ressemblante qu'une photographie et même qu'un bon portrait de peintre. C'est que la caricature prend l'un des traits typiques de la physionomie, celui que tout le monde a vu et remarqué, et elle le grossit démesurément. C'est la caricature qui a fait de mon visage un visage populaire.

A TRAVERS LES JOURNAUX

M. l'abbé Auguste Gosselin, auteur de la " Vie de Mgr de Laval ", est à préparer une histoire complète de l'Eglise du Canada.—*Le Monde*.

Si M. l'abbé a besoin de renseignements supplémentaires pour compléter son œuvre, il peut s'adresser à notre directeur, qui se fera un devoir de lui passer toutes les notes qu'il possède.

Le public a remarqué que la cité est envahie depuis quelques jours par de grosses sauterelles vertes. Cet insecte dévastateur nous vient de l'Illinois, paraît-il, et fait ainsi son apparition au Canada, tous les dix-sept ans. Un confrère nous faisait remarquer, ce matin, que notre bonne ville est continuellement la proie d'insectes plus gros et qui, pour n'en être pas verts, n'en sont pas moins nuisibles.—*La Presse*.

Nous ignorons à quelles sauterelles notre grand confrère fait allusion, mais nous en connaissons une espèce qui dévaste le Canada depuis un grand nombre d'années, et nous sommes sûrs que les sauterelles vertes, dites de l'Illinois, perdent leur temps ici. Il n'y a plus rien à dévorer, et elles seront réduites à se payer la dime mutuellement, ce qui sera l'objet de procès nombreux et fort coûteux.

PAPIERS D'EXAMEN

Ainsi que nous l'avons promis la semaine derrière, nous donnons aujourd'hui le texte des papiers d'examen d'une école anglaise, et nous invitons les principaux de nos écoles et les mères supérieures de nos communautés à nous communiquer leurs papiers d'examen. Nous ne ferons aucun commentaire.

QUESTIONS.

- I.—Name the chief rivers in the north and in the south of Asia ?
- II.—Name the divisions of Asia, giving the capital of each division ?
- III.—Where is the Sahara Desert ? Write a short description ?
- IV.—What bodies of water are connected by the Suez Canal, and why is the canal of importance ?
- V.—Name the division of Oceania and the Islands in each group.
- VI.—Name the rivers of Africa ? Describe the most important one ?
- VII.—Name the 5 British Colonies, in Australia, giving the capital of each ?
- VIII.—Which colony in Australia is the smallest ? the largest ? Which colony ranks first in yield of gold ? What is the chief industry of the colonies ?
- IX.—State where the following cities are and give one important fact about each, Mecca, Fez, Cairo, Melbourne, Sydney, Benares, Canton, Damascus ?
- X.—Name the mountains and lakes of Africa ?
- XI.—Give the boundaries of Asia and of Africa ?
- XII.—To what countries do the following belong : Madagascar, Fiji Islands, Philippine Islands, New Zealand, St Helena, New Guinea ?
- XIII.—What is the chief product of Arabia ? What is the chief product of Egypt ?

ANSWERS

- I.—The chief rivers in the north of Asia are : The Obi, the Yenesei, and the Lena. The chief rivers in the south are : the Mekong, the Meinam, the Irrawaddy, the Brahmajsootra, the Ganges, the Tigris, the Indus, the Euphrates.
- II.—Asiatic Russia, Lifis ; Asiatic Turkey, Smyrna ; Arabia, Mecca ; Persia, Teheran ; Afghanistan, Cabool ; Beloochistan, Kelat ; Burmah, Siam, Bangkok ; British India, Calcutta ; Chinese empire, Pekin ; Japan, Tokio ; Anam, Hué.
- III.—The Sahara Desert is south of the Atlas mountains. It is a rainless desert and the sand is so hot than they can cook eggs in it. It is the largest desert in the world. Large caravans cross it with supplies on camels. There are hardly any trees and hardly any water.
- IV.—The Mediterranean and the Red Sea are connected by the Suez canal. It allows large ships to pass across it and greatly shortens their route between Europe and Asia.
- V.—The divisions of Oceania are : Malaysia, Australasia and Polynesia. The group of islands in Malaysia are : Sumatra, Java, Celebres, Borneo, Malecca and the Philippines. The group of islands in Australasia are : New Guinea, Tasmania, Australia and New

Zealand. The group of islands in Polynesia are : The Fiji Islands, the Society and the Sandwich.

VI.—The rivers of Africa are : The Nile, the Niger, the Congo and the Zambesi.

The Nile is the largest river ; it equals the Mississipi in length and it flows through a hot and unhealthy country.

VII.—Queensland, Brisbane ; New South Wales, Sydney ; Victoria, Melbourne ; South Australia, Adelaide ; West Australia, Perth.

VIII.—The smallest colony in Australia is Victoria and the largest is West Australia, and Victoria ranks first in the yield of gold. The chief industry of colonies is sheep-raising.

IX.—Mecca is in Arabia and is the birth place of Mohammed. Fez is in the Barbary States and is noted for its manufacture of red caps. Cairo is in Egypt and is the capital of Egypt and is the chief city of Africa. Melbourne is in Victoria, the capital, and is the largest city in Australia. Sydney is the capital of New South Wales and has a fine harbour and is a large city.

Benares is in India and is the sacred city of the Hindoos and has over a thousand idols, temples. Canton is in China and is the largest commercial city in Asia. Damascus is in Syria and is the oldest city in the world.

X.—The mountains of Africa are : The Atlas mountains, the King and Cameroons, the Snow mountains and the mountain of Abyssinia. The lakes of Africa are : Lake Tanganika, Lake Tchad, Lake Albert Nyanza, Lake Victoria Nyanza and Lake Nyassa.

XI.—The boundaries of Asia are : Artic Ocean on the North, Pacific on the East, Indian on the South, and on the West, Europe, Mediterranean sea, Red sea, and Caspian sea. The boundaries of Africa are : Mediterranean sea on the North Atlantic ocean on the South and West and Red sea on the East.

XII.—Madagascar belongs to France, the Fijis belong to Great Britain, the Philippine Islands belong to Spain, New Zealand belongs to Great Britain, St. Helena belongs to France and New Guinea belongs to different countries, the North belongs to Germany, the South Eastern half belongs to Great Britain and the West belongs to Holland.

XIII.—The chief product of Arabia is coffee and the chief product of Egypt is cotton.

QUESTIONS.

- I.—Name any 8 divisions of Europe, giving the capital of each division ?
- II.—Into what four province is Ireland divided ? Which is the Southern province ?
- III.—Name the three important rivers of Ireland which is the largest ?
- IV.—For what are the following cities noted : Cologne, Geneva, Paisley, Belfast, Leipsic, Dresden, Aberdeen, Limerick ?
- V.—Name the chief cities of Scotland and of Russia ?
- VI.—What mountains separate France from Spain ? What mountains separate France from Switzerland and Italy ?
- VII.—Name the largest river in Europe ?

VIII.—To what countries in Europe do the following belong ; Madeira Islands, Iceland, Greenland, Java, Algeria and Corsica ?

IX.—Name a volcano in Italy and one in Sicily ?

X.—Name the four principal rivers of France ?

XI.—On what rivers are the following cities situated : Hamburg, Vienna, Glasgow, Limerick ?

XII.—Name the three principal islands belonging to Greece ?

XIII.—Name two important cities in each of the following countries, stating one important fact about each : France, Ireland, Spain and Portugal ?

XIV.—What lakes in Ireland are celebrated for their beautiful scenery ?

ANSWERS.

I.—British Isles, London ; German Empire, Berlin ; France, Paris ; Austria, Vienna ; Switzerland, Berne ; Italy, Rome ; Holland, The Hague ; Greece, Athens.

II.—Ulster, Lienster, Munster, Connaught, S. Munster.

III.—Foyle, Liffy and Shannon. Shannon is the largest.

IV.—For its cathedral, for its watches, for its thread and cotton, and for its cotton manufactures, for its books and for its fairs three times a year, and it also has a university, for its picture galleries, for its ship building. Limerick for its lace manufactories.

V.—Edinburgh, Dundee, Paisley, Peterhead, Perth, Wicklieth, Dumbarton, Bannockburn Aberdeen, Kilmornock, Glasgow, St Petersburg, Moscow, Uga, Odessa, Nijninogorod, Astrackan.

VI.—The Alps, the Iceland and Greenland.

VII.—Volga.

VIII.—To Portugal, Denmark, Holland, France. To France.

IX.—Mount Vesuvius in Italy, Mount Etna in Sicily.

X.—Seine, Loire, Garonne et Rhone.

XI.—On the Elbe, on the Danube, on the Clyde, on the Shannon.

XII.—Ionian Islands, Cyclades, and Eubea.

XIII.—Lyons, Bordeaux, Lyons for its silk manufactures, Bordeaux for its wine, Limerick for its lace manufactures. Cork has the finest Harbour in the world. Granada was built by the Moors. Cadiz and Malaga are important ports. Oporto exports large quantities of grain. Lisbon is the capital and about a hundred years ago this city was destroyed by an earthquake and over five thousand people were killed.

XIV.—The lakes of Killarney.

(A suivre)

VOYAGE CIRCULAIRE

Il y a huit jours que Lucien Bérard et Hortense Larivière sont mariés. Madame veuve Larivière, la mère, tient, depuis trente ans, un commerce de bimbeloterie, rue de la Chaussée-d'Antin. C'est une femme sèche et pointue, de caractère despotique, qui n'a pu refuser sa fille à Lucien, le fils unique d'un quincaillier du quartier, mais qui entend surveiller de près le jeune ménage. Dans le contrat, elle a cédé la boutique de bimbeloterie à Hortense, tout en se réservant une chambre dans l'appartement ; et, en réalité, c'est elle qui continue à diriger la maison, sous le prétexte de mettre les enfants au courant de la vente.

On est au mois d'août, la chaleur est intense, les affaires vont fort mal. Aussi Mme Larivière est-elle plus aigre que jamais. Elle ne tolère point que Lucien s'oublie une seule minute près d'Hortense. Ne les a-t-elle pas surpris, un matin, en train de s'embrasser dans la boutique ! Et cela, huit jours après la noce ! Voilà qui est propre, et qui donne tout de suite une bonne renommée à une maison ! Jamais elle n'a permis à M. Larivière de la toucher du bout des doigts dans la boutique. Il n'y pensait guère, d'ailleurs. Et c'est ainsi qu'ils avaient fondé leur établissement.

Lucien, n'osant encore se révolter, envoie des baisers à sa femme, quand sa belle-mère a le dos tourné. Un jour, pourtant, il se permet de rappeler que les familles, avant la noce, ont promis de leur payer un voyage, pour leur lune de miel. Mme Larivière pince ses lèvres minces.

—Eh bien ! leur dit-elle, allez vous promener une après-midi au bois de Vincennes.

Les nouveaux mariés se regardent d'un air consterné, Hortense commence à trouver sa mère vraiment ridicule. C'est à peine si, la nuit, elle est seule avec son mari. Au moindre bruit, Mme Larivière vient, pieds nus, frapper à leur porte, pour leur demander s'ils ne sont pas malades. Et, lorsqu'ils lui répondent qu'ils se portent très bien, elle leur crie :

—Vous feriez mieux de dormir, alors ... Demain, vous dormirez encore dans le comptoir.

Ce n'est plus tolérable. Lucien cite tous les boutiquiers du quartier qui se permettent de petits voyages, tandis que des parents ou des commis fidèles tiennent les magasins. Il y a le marchand de gants du coin de la rue Lafayette qui est à Dieppe, le coutelier de la rue Saint-Nicolas qui vient de partir pour Luchon, le bijoutier près du boulevard qui a emmené sa femme en Suisse. Maintenant, tous les gens à leur aise s'accordent un mois de villégiature.

—C'est la mort du commerce, monsieur, entendez-vous ! crie Mme Larivière. Du temps de M. Larivière, nous allions à Vincennes une fois par an, le lundi de Pâques, et nous ne nous en portions pas plus mal... Voulez-vous que je vous dise une chose ? eh bien ! vous perdrez la maison, avec ces goûts de courir le monde. Oui, la maison est perdue.

—Pourtant, il était bien convenu que nous ferions un voyage, ose dire Hortense. Souviens-toi, maman, tu avais consenti.

—Peut-être, mais c'était avant la noce. Avant la noce, on dit comme ça toutes sortes de bêtises... Hein ? Soyons sérieux, maintenant !

Mgr Langevin a dit à un reporter du *Star*, de Montréal, qui voulait le faire parler :

« La situation est devenue tellement sérieuse que je crois sage de ne rien dire du tout sur cette question.—*La Patrie*.

Il nous semble que Mgr Langevin aurait dû commencer par là.

Lucien est sorti pour éviter une querelle. Il se sent une envie féroce d'étrangler sa belle-mère. Mais, quand il rentre, au bout de deux heures, il est tout changé, il parle d'une voix douce à Mme Larivière, avec un petit sourire dans le coin des lèvres.

Le soir, il demande à sa femme :

— Est-ce que tu connais la Normandie ?

— Tu sais bien que non, répond Hortense. Je ne suis jamais allée qu'au bois de Vincennes.

Le lendemain, un coup de tonnerre éclate dans la boutique de bimbelerie. Le père de Lucien, le père Bérard, comme on le nomme dans le quartier, où il est connu pour un bon vivant menant rondement les affaires, vient s'inviter à déjeuner. Au café, il s'écrie :

— J'apporte un cadeau à nos enfants.

Et il tire triomphalement deux tickets de chemin de fer.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? demande la belle-mère d'une voix étranglée.

— Ça, ce sont deux places de première classe pour un voyage circulaire en Normandie. . . . Hein ? mes petits, un mois au grand air ! Vous allez revenir frais comme des roses.

Mme Larivière est atterrée. Elle veut protester ; mais, au fond, elle ne se soucie pas d'une querelle avec le père Bérard, qui a toujours le dernier mot. Ce qui achève de l'ahurir, c'est que le quincaillier parle de mener tout de suite les voyageurs à la gare. Il ne les lâchera que lorsqu'il les verra dans le wagon.

— C'est bien, déclare-t-elle avec une rage sourde, enlevez-moi ma fille. J'aime mieux ça, ils ne s'embrasseront plus dans la boutique, et je veillerai à l'honneur de la maison.

Enfin, les mariés sont à la gare Saint-Lazare, accompagnés du beau-père, qui a laissé le temps tout juste de jeter un peu de linge et quelques vêtements au fond d'une malle. Il leur pose sur les joues des baisers sonores, en leur recommandant de bien tout regarder, pour lui raconter ensuite ce qu'ils auront vu. Ça l'amusera.

Sur le quai du départ, Lucien et Hortense se hâtent le long du train, cherchant un compartiment vide. Ils ont l'heureuse chance d'en trouver un, ils s'y précipitent et s'arrangent déjà pour un tête-à-tête, lorsqu'ils ont la douleur de voir monter avec eux un monsieur à lunettes, qui, aussitôt assis, les regarde d'un air sévère. Le train s'ébranle ; Hortense, désolée, tourne la tête et affecte de regarder le paysage : des larmes montent à ses yeux, elle ne voit pas seulement les arbres. Lucien cherche un moyen ingénieux de se débarrasser du vieux monsieur, et ne trouve que des expédients trop énergiques. Un moment, il espère que leur compagnon de route descendra à Mantes ou à Vernon. Vain espoir, le monsieur va jusqu'au Havre. Alors, Lucien, exaspéré, se décide à prendre la main de sa femme. Après tout, ils sont mariés, ils peuvent bien avouer leur tendresse. Mais les regards du vieux monsieur deviennent de plus en plus sévères, et il est si évident qu'il désapprouve absolument cette marque d'affection, que la jeune femme, rougissante, retire sa main. Le reste du voyage se fait dans un silence. Heureusement, on arrive à Rouen.

(A suivre.)

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

ROBERTSON MACAULAY, *Président.*

HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*

G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*

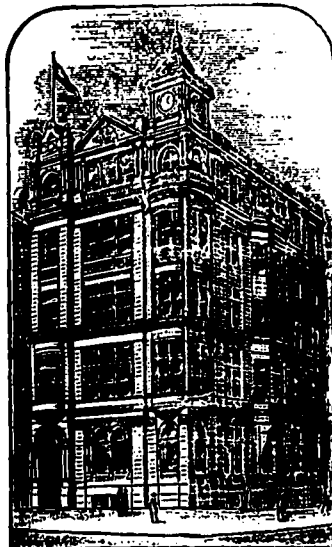
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*

Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents

De vous expliquer

Ce système.

O. LEGER,

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.

ENCORE * DES * AVANTAGES !

93 rames depapier-note, réglé, \$1 25 la rame,
5 rames pour \$5.50.

VALEUR REELLE \$2 LA RAME.

130,000 Enveloppes blanches, No 7, 75c le mille. Valant \$1.00.

35,000 Enveloppes en papier-toile à 75c le mille. Valant \$1.50.

DEMANDEZ DES ECHANTILLONS.

MORTON, PHILLIPS & CIE,

MONTREAL.

'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$18,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—**THOMAS DAVIDSON, Ecr.**

DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Epargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptées aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Desaulniers, et publié par Aristide Filintraouit au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

Téléphone 1521

Chas. S. Burroughs W Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY

AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11 PLACE D'ARMES, Chambres 316 et 317. Téléphone 2243.

EDEN MUSEE ET THEATRE

Edifice du Monument National
Le Seul Théâtre Français à 10c.

4 REPRESENTATIONS Par Jour
2.15, 4.00, 8.00, 915 hrs.

AU THEATRE

OHANSONNETTES, ROMANSES,
DANSES, AROBATES,
COMÉDIE ET OPÉRETTES.

AU MUSEE

MERCIER sur son LIT de MORT

100 Figure de cire, Léon XIII.
NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE.

Entrée du Musée - 10c.

Entrée du Théâtre - 10c.

Sièges réservés, 5c. ext.

Le Musée sera ouvert le DIANCHE de 1 heure à 10 heures du soir.

JACQ. VANPOUCKE

PROFESSEUR DE

Clarinette et de Solfège,

221—RUE CRAIG—221

Journal illustré des Dames, le plus beau et le plus complet. Le seul au monde publiant 100 Gravures par no

LA SAISON Dames, le plus beau et le plus complet. Le seul au monde publiant 100 Gravures par no

50 GRAVURES D'AGREMENT
divisés comme suit :
17 de broderie.
2 de dentelle.
4 de tapisserie.
5 objets d'antoinette
22 motifs d'ornement.
initiales, fleurs.
et patrons.

50 MODELES DE TOILETTES
divisés comme suit :
10 costumes dames.
5 vêtements d'enfants.
8 modèles de chapeaux.
4 toilettes soirées.
29 corsets, jupes

LA SAISON public, en outre des chroniques de la MODE et des descriptions des gravures, un ravissant roman, très moral, illustré de beaux dessins dans le texte.
Spécimen gratis. — Abonnements :
3 mois 50c
6 90c

Agents à Montréal,
L.S. JOSEPH, 100 et 108 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.
BOITE 274.



POUR RELIER LES FASCIOULES "NAPOLEON"

Nous avons fait faire une étampe toute spéciale ; ceux qui ont l'intention de faire relier leurs fascioles feraient bien de venir voir un échantillon de notre reliure à nos bureaux, ou demander notre agent qui irait le leur montrer.

JOHN LOVELL & FILS
23 Rue Saint-Nicolas.